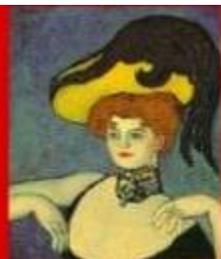


Lacan Quotidien



- Pour *Charlie 9* -

Une minorité opprimée

par Marie-Hélène Brousse

J'appartiens à une minorité opprimée. Persécutée pendant des siècles, elle n'a, jusqu'à aujourd'hui, cessé de l'être. Quand elle n'est pas opprimée légalement, elle fait régulièrement l'objet de calomnies et de suspicions. Partout où elle n'est pas interdite, il lui est demandé de se taire, de ne pas heurter la sensibilité de la majorité. Comme toutes les minorités opprimées, lorsqu'elle a eu accès au pouvoir, après des années d'oppression, par des luttes sanglantes ou à l'occasion d'un concours de circonstances permis par le malentendu, cette minorité s'est livrée à des abus, voire à des crimes divers et variés.

Depuis les années 1970, dans les pays occidentaux, aux États-Unis par exemple, en Espagne, en France même, la situation de cette minorité ne cesse d'empirer. Mercredi 7 janvier 2015 a été pour elle un jour tragique. Mais depuis, même si par décence et par intérêts partagés, une solidarité sans précédent s'est manifestée, des voix se font entendre, nombreuses, qui la rendent responsable du massacre qu'elle a subi.

Hier : Libertinage, Lumières, Laïcité

Cette minorité à laquelle j'appartiens a ses origines en France au XVI^e siècle. Longtemps le mouvement dut rester clandestin. Il eut à plusieurs reprises à le redevenir. Gens de cour, érudits, souvent hommes d'église, ils se disaient « déniaisés » ou « illuminés », ce qui signifie « éclairés » par la lumière de la raison et se livraient à l'étude des religions comparées. C'est le début de la pensée critique. Ils n'étaient pas ennemis d'un pouvoir politique fort, mais considéraient les confessions religieuses comme des moyens de l'imposture politique.



Enfance de la philosophie des Lumières, le libertinage inventa l'athéisme. Par la suite, en France, la lutte devint une lutte pour le pouvoir politique. La séparation de l'Église et de l'État en 1905 imposa le principe de laïcité comme solution au conflit. C'est précisément cette solution qui vole en éclat aujourd'hui.

Ce n'est plus « l'avenir d'une illusion », c'est le triomphe du « tout le monde délire »

Vous aurez compris que la minorité opprimée à laquelle j'appartiens est la minorité des déistes, agnostiques, libres penseurs et autres athées.

Dans les années 1970, Lacan put prédire de façon prophétique et précise les formes nouvelles d'un renouveau du religieux à venir (1). La montée du savoir scientifique dont le surgissement au 16^e siècle avait donné naissance à ce courant libertin dont je viens de



parler, loin de rendre obsolètes les religions, finirait par les rendre encore plus pugnaces. Il soutenait, à l'inverse du courant positiviste qui transformait la science en une nouvelle religion, la complémentarité entre la science et la religion dans le discours du maître moderne. Pas plus que la religion, la science ne mènera l'humanité vers le progrès. Par contre, elle la mène à marche forcée vers le réel hors sens. Or le *parlêtre* est *addict* au sens, spécialement *le sens de la vie* – pour faire référence aux Monty Python ; à propos, ceux-là l'ont échappé belle ! La

science s'occupe du réel et la religion du sens, chacun son domaine. Les religions en ce moment « grouillent » et reviennent à leur vocation première qui est politique, régner par la terreur objective et subjective. Kalachnikov et lance-grenade, côté réel, enfer et paradis soit l'éternité, côté imaginaire, Nom de dieu, signifiant maître, côté symbolique.

Une épidémie d'autoproclamations

Les trois grands monothéismes ont donc le vent en poupe, chacun déploie ses sphères d'influence, chacun déborde dans une version fondamentaliste, c'est-à-dire policière. La marge de liberté gagnée par l'athéisme, fût-il toujours imparfait chez un *parlêtre* porté naturellement « à d'innombrables fictions et à l'interprétation de la Nature en termes extravagants comme si elle délirait avec eux » (2), se réduit progressivement.

Yitzhak Rabin fut assassiné par des intégristes juifs.

En novembre 2011, les intégristes catholiques, en France comme en Italie se mobilisent contre le spectacle de Romeo Castellucci, *Sur le concept du visage du fils de Dieu*, considérant blasphématoire la représentation du visage du Christ d'Antonello da Messina sur une scène. Les religions monothéistes n'ont jamais aimé le théâtre, sauf les Jésuites.

L'Islam intégriste a mis la *fatwa* en ligne. Artistes, journalistes, femmes, militants d'associations humanitaires condamnés à mort au nom de Dieu, ou à une rançon.

Autoqualification, autoproclamation, autoréférence

L'arme absolue est un signifiant : le « blasphème », lequel n'a de pertinence que pour celui qui se situe dans une religion. « Blasphémateur » fonctionne comme le terme de « nègre » appliqué aux Africains. Il ne connote que celui qui l'emploie. Pas de blasphémateur sans croyant, de même il n'y a de « nègre » que pour le blanc qui le nomme ainsi. Autoréférence donc.

L'autoqualification : « vengeur », « vrai croyant », est l'élément dominant de la religion tendance intégriste au temps de la science, c'est-à-dire à l'époque de la fragmentation du Nom-du-père. Autoqualification, autoproclamation, autonomination sont le signe de la perte de pouvoir des ensembles ordonnés selon une unité appuyée sur un pouvoir temporel par lequel, selon des modalités diverses, les grands monothéismes ont lutté efficacement contre les hérésies. Grâce au multiple, l'hérésie s'est invitée dans la cour des grands.

Pour trouver il n'est pas nécessaire de chercher

Un grand nombre de voix, parmi celles des personnes ayant condamné l'attentat, ajoutent une petite phrase : « Ils l'avaient bien cherché, ces provocateurs ». Et alliant le principe de prudence à la justice distributive, ils renvoient dos à dos l'assassin et la victime. Serait donc condamnable tout énoncé ou représentation susceptible de provoquer les croyants, de heurter leur sensibilité, de se moquer de leurs symboles, bref de les transformer en symptôme. Il est vrai que cette générosité dans la condamnation a plus de mal à s'appliquer aux clients du supermarché cascher, mais là « on tombe dans le problème Israël/Palestine », ajoutent les mêmes. Cette petite phrase est fondamentalement collabo.



Une jeune analysante, professeur de langue dans un lycée de la banlieue parisienne, appréciée et appréciant ses élèves et son métier, rapportait qu'un de ses élèves, dans une terminale scientifique, parlait, à propos d'un texte, « du mythe d'Adam et Ève », quand un des élèves, levant le doigt, lui dit : « Madame, vous êtes sur une mauvaise pente » et « Ne le prenez pas mal, Madame, mais la religion montre clairement que les femmes sont inférieures aux hommes ». Est-ce que, comme à propos des caricaturistes de Charlie Hebdo, on dira : « elle l'a bien cherché » ? Est-ce que, quand on transmet l'œuvre de Darwin, on « le cherche bien » ? Et les passagers morts dans les trains qui les amenaient de leurs banlieues à Madrid, ou à Londres, l'avaient-ils « bien cherché » ? Ils auraient sans

doute dû rester terrés chez eux. Comme si cette détermination guerrière pouvait être endormie par un « pas dire, pas voir, pas bouger, pas savoir ». Pas savoir par exemple où les trains emmenaient les convois de Juifs durant la dernière guerre mondiale.

Surtout ne pas choquer, ne pas réveiller, ni se réveiller. Ne pas réveiller les adeptes de la croyance religieuse de leur rêve d'absolu.

Une définition lacanienne de l'athéisme ?

Pourtant qu'est-ce qu'on pourrait bien trouver sans le chercher à renoncer à la liberté de savoir, de dire qu'on ne croit pas en dieu, qu'on n'est pas monothéiste, qu'on ne jurera sur la Bible que pour mentir tranquillement, que tout cela est, pour reprendre Spinoza, fictions et délires. Des fictions et des délires, un psychanalyste lacanien connaît l'origine, la fonction et la puissance : la Jouis-sens. Il sait aussi qu'à suivre cette pente on rencontre inévitablement la pulsion de mort. Qu'est-ce qui est plus violent, selon le choix fait par un grand journal américain, le dessin de Mahomet, Père qui se plaint de ses fidèles ou la vidéo qui montre comment on achève d'une balle dans la tête, comme dans un jeu vidéo, un homme à terre ? Le meurtre ou le rire, c'est-à-dire le phallus, grand secret du comique, toujours indécent, qui véhicule la circulation du désir ? Car sans le phallus, le Nom est hors représentation, car hors métaphore.

L'enseignement du dernier Lacan offre une définition nouvelle de l'athéisme : être dupe, oui, mais du réel. Ni religieux, ni antireligieux donc. Pour la minorité à laquelle j'appartiens, la liberté de choisir ce dont chacun décide d'être dupe n'est pas négociable au temps des *Uns-tout-seuls*.

Il se trouve qu'outre à cette minorité opprimée, j'appartiens à une majorité qui l'est aussi, au point d'être, dans certaines zones du monde, victime de crime contre l'humanité : je suis une femelle de l'espèce humaine. Et en plus, psychanalyste (3). « Pas de chance », me direz-vous, ou encore : « Vous le faites exprès, ma parole, alors là c'est carrément un symptôme, ma petite dame, ça se soigne, vous savez ». Mais justement, je me suis soignée. Je crois même que c'est comme ça que j'ai attrapé ce symptôme et que j'en suis venue à considérer que c'était une chance : échapper, un peu, au sens.

1 : Lacan J., *Le Triomphe de la religion* précédé de *Discours aux catholiques*, Seuil, Paris.

2 : Spinoza, *Traité théologico-politique*, traduction, notice et notes de Ch. Appuhn, Garnier Flammarion, Paris, 1965.

3 : Lacan J., *idem*, p. 81

Le délit de blasphème existe, je l'ai rencontré !

par Roland Rouzeau

Suite aux événements tragiques et horribles de ce début d'année, de nombreux auteurs, commentateurs, élus ont rappelé les vertus de la laïcité telle qu'elle existe en France. Rappelons qu'elle ne s'applique pas partout, notamment pas en Alsace-Moselle ni dans certains territoires ultra-marins.



Dans les trois départements d'Alsace-Moselle, existe un droit local (1) concernant la vie sociale. En matière religieuse, il comprend : le délit de blasphème, l'enseignement religieux dans l'enseignement public, le statut des ministres des quatre cultes « reconnus » (2) – le dernier seulement relève en partie du concordat. Il existe à la préfecture de Strasbourg un Bureau des cultes d'Alsace et de Moselle, dépendant du ministère de l'Intérieur ; un Institut

du Droit Local, de type associatif, financé essentiellement sur fonds publics, produit une littérature juridique sur ledit droit (3). Depuis 2013, le cabinet du président du Conseil régional d'Alsace dispose d'un collaborateur chargé du *dialogue interreligieux*.



Le délit de blasphème est régi par les articles 166 et 167 du Code pénal local d'Alsace et Moselle. Les peines peuvent aller jusqu'à trois ans de prison ; des amendes peuvent également être infligées – en application d'un texte du Chancelier Bismarck demeuré valide dans ces départements après 1918 (et 1945). Cela a conduit à des condamnations en 1954 et en 1997. Récemment, par deux fois, en 2012 et 2013, des associations intégristes se réclamant, l'une, de la religion catholique, l'autre, de la religion musulmane, ont déposé plainte pour blasphème (dont une contre *Charlie Hebdo*) auprès des tribunaux strasbourgeois. Le Procureur de la République a poursuivi. Les plaignants ont été déboutés.

Il s'est produit un miracle. Selon les trois quotidiens régionaux (4), l'archevêque de Strasbourg – pourtant farouchement attaché aux avantages dont bénéficient les quatre cultes reconnus en Alsace et Moselle (5) –, ainsi que les représentants des autres cultes, entendus le 6 janvier par l'Observatoire de la Laïcité, se seraient prononcés pour l'abrogation dudit délit de blasphème. Reste donc à passer aux actes législatifs et réglementaires.

L'enseignement religieux d'une heure hebdomadaire d'un des quatre cultes « reconnus » est réputé obligatoire (6) dans l'Enseignement public, avec possibilité de dispense, que les parents doivent demander explicitement par écrit. Moins de 50% des élèves suit cet enseignement (en Moselle, 60% des écoliers, moins de 40% des collégiens, 2% des lycéens) et la participation est en régression lente, mais constante depuis plusieurs années. En Alsace, le rectorat de Strasbourg, sous la pression de l'Évêché, fait du zèle depuis de longues années pour limiter au maximum les dispenses. Les chiffres sont cependant du même ordre, un peu plus élevés en lycée.

Depuis 1971, les instituteurs et professeurs des écoles peuvent demander à ne pas assurer cet enseignement – en Moselle pratiquement aucun ne l'assure. Il est dispensé, sous contrôle de l'Évêché pour son contenu, dans le premier degré, par des ecclésiastiques (une minorité) ou par des contractuels recrutés par l'Éducation nationale sur proposition de l'Évêché, dans le second degré, par des professeurs de religion certifiés (fonctionnaires de l'État) ou des contractuels. Cet enseignement a un coût pour la nation – plus d'1,6 million d'euros pour la seule Moselle en 2012-2013.

Il existe aussi des facultés de théologie catholique et protestante à Strasbourg et un Centre Autonome d'Enseignement et de Pédagogie Religieuse (CAEPER) de l'Université de Lorraine (Metz), le tout fonctionnant sur fonds publics et intervenant dans la formation des professeurs des écoles.

Le régime des cultes résulte pour l'essentiel du concordat pour le culte catholique et d'autres textes d'ordre réglementaire pour les trois autres religions. Le Concordat Napoléonien avait pour fonction de mettre l'Église sous contrôle et au service de l'Empire (7). Son sens initial a été complètement subverti et ce qu'on peut qualifier de « concordat alsacien » met plutôt l'État au service de l'Église.

L'archevêque de Strasbourg et l'Évêque de Metz sont nommés par le Président de la République sur proposition du Pape. Et tous les Français, même si 99,5% l'ignorent, contribuent par leurs impôts et taxes à la rémunération, par l'État, des ministres des quatre cultes reconnus. Un curé est payé sensiblement au même niveau qu'un professeur des écoles ou un certifié, un évêque ou un archevêque au même niveau qu'un fonctionnaire supérieur (8). Même si ces dispositions concernent les quatre cultes reconnus, il bénéficie essentiellement et massivement au culte catholique. Le coût est de l'ordre de 60 millions d'euros par an pour le budget de l'État.

De longue date des militants laïques d'Alsace et de Moselle s'impliquent sur ce dossier. Depuis 2012, leur action (9) s'est développée en direction du Président de la République, des gouvernements successifs (10), des parlementaires, d'institutions (11), de l'opinion. Malgré le renoncement du Président de la République à appliquer la proposition 46 du candidat Hollande (12), malgré la proclamation servile de leur attachement à la législation locale des cultes des parlementaires PS paniqués par le risque de perdre des voix, malgré la discrétion longtemps manifestée par le PCF sur le sujet (pour les mêmes raisons sans doute), malgré la revendication « naturelle » des élus de droite au maintien du droit local, dont l'excellence est pour eux un fonds de commerce, malgré l'action permanente de l'Institut du Droit Local pour élaborer la légitimation idéologique et la défense, voire la promotion de celui-ci, ces militants n'ont jamais renoncé.

Aujourd'hui, un dialogue est rétabli avec certains élus PS (Catherine Trautmann, Philippe Bies). Deux audiences ont eu lieu au cabinet de la ministre de l'Éducation nationale. Le nouveau sénateur-maire communiste de Talange (Moselle), Patrick Abate, va prochainement, au Sénat, interpellier le gouvernement sur la question du blasphème. Ces actions vont se poursuivre.

Les récentes déclarations de l'Archevêque de Strasbourg en faveur de l'abrogation du délit de blasphème, approuvées par les représentants des autres cultes et élaborées avant la survenue des attentats de Paris, doivent être saluées. On peut toutefois légitimement se demander si elles ne visent pas à accepter de sacrifier l'accessoire (le délit de blasphème) pour mieux préserver l'essentiel : les avantages financiers (la rémunération des ministres des cultes) et l'influence idéologique (l'enseignement religieux). On ne fera cependant pas la fine bouche si se concrétise effectivement cette avancée.

N. B. : Cet article doit beaucoup au travail accumulé de militants laïques associatifs (Ligue de l'Enseignement, LDH, FCPE, Laïcité d'Accord) et syndicaux (FSU) d'Alsace et Moselle, et de l'apport d'universitaires en particulier de Roland Pfefferkorn, professeur de sociologie, Université Marc Bloch, Strasbourg, laboratoire CNRS Cultures et Sociétés en Europe (UMR 7043) et de Francis Berguin (†), docteur en droit. Roland Rouzeau est militant syndical.

En savoir plus : <http://www.laicitedaccord.com/>

1 : Ses sources sont le droit français antérieur à 1870, le droit allemand de la période d'annexion de 1871 à 1918, des dispositions spécifiques du droit français d'après 1918.

2 : Catholique, protestant de la Confession d'Augsbourg, protestant réformé, israélite

3 : Ses travaux sont fortement orientés dans le sens de la justification et de la consolidation du droit local, dont le droit des cultes.

4 : *L'Alsace, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Le Républicain Lorrain.*

5 : En déclarant que le concordat « est la garantie de la paix sociale », il vise avant tout à préserver la rémunération des ministres des cultes par l'État.

6 : Cet enseignement est présenté par l'Église catholique et l'administration comme obligatoire pour les élèves (avec possibilité de dispense). Un arrêt du Conseil d'État de 2004 considère simplement que c'est l'État qui a obligation de l'assurer.

7 : Ainsi les ecclésiastiques avaient par exemple obligation de signaler tout ce qui pouvait se fomenter contre l'État.

8 : curé : indices de début et de fin de carrière 375-672 ; évêque et archevêque : hors échelle A. La rémunération évolue avec l'ancienneté.

9 : Laïcité d'Accord, Ligue de l'Enseignement du Bas Rhin et de Moselle, Cercle Jean Macé Metz, LDH de Metz et Mulhouse, FCPE Alsace et Moselle, sections départementales FSU d'Alsace et de Moselle, UNSA Alsace, travaillent ensemble selon des configurations variables. La Libre Pensée, et les Profanes (Metz) s'y associent occasionnellement ou agissent spécifiquement.

10 : Premiers Ministres, Garde des Sceaux, Ministres de l'intérieur, Ministres de l'Éducation Nationale.

11 : Observatoire de la Laïcité, Commission du Droit Local.

12 : « Je proposerai d'inscrire les principes fondamentaux de la loi de 1905 sur la laïcité dans la Constitution... »

PICA-PICA MÉDIAS

Les Dernières Nouvelles d'Alsace : **Blasphème : bisbilles autour d'un communiqué qui demande l'extension du délit à toute la France**

Dans un communiqué repris sur les réseaux sociaux et publié sur le site D&M, Journal des mosquées de France, le président du Conseil régional du culte musulman (CRCM) Alsace Eyup Sahin se prononce contre l'abrogation du délit de blasphème, qui subsiste dans le droit local alsacien-mosellan, et "souhaite son extension à tout le territoire national". Cette prise de position fait débat au sein du CRCM Alsace même où une réunion doit se tenir ce soir, selon nos informations. Le communiqué a été publié sur les réseaux sociaux le 14 janvier, mercredi, et réagit à la publication de la caricature du prophète à la Une de Charlie Hebdo. "Nous apprenons avec stupeur et douleur que l'hebdomadaire tristement endeuillé Charlie Hebdo consacre sa "une" à une énième caricature du Prophète de l'Islam", écrit Eyup Sahin. Il "s'insurge contre ces représentations imagées du Prophète de l'Islam jugées insultantes par plus de cinq millions de citoyens sur le territoire national".

Dans le même communiqué, M. Sahin écrit que "le CRCM Alsace rappelle son attachement au Concordat et constate que celui-ci permet un meilleur vivre-ensemble et s'en réjouit, ce pourquoi il ne (se) prononce pas en faveur de l'abrogation du délit de blasphème en vigueur, mais espère au contraire que toutes les croyances soient respectées et souhaite donc son extension à tout le territoire national : quand on attaque quelqu'un dans sa religion, on l'atteint dans sa dignité, c'est aussi cela la République".

Le communiqué a provoqué des dissensions -que nie le président du CRCM-, notamment le paragraphe qui porte sur le blasphème. Une réunion du bureau du CRCM doit se tenir ce vendredi soir. Un communiqué complémentaire doit être diffusé, indique le président du CRCM. -
Communiqué par Roland Rouzeau

COURRIER

Pierre Stréliski à J.-A. Miller : **Un batifol**, 16 janvier

Cher Monsieur,

Je viens de lire le quatrième article "Le secret de Charlie" de votre *opus* sur "L'illusion lyrique". C'est peu dire qu'il m'a passionné. La photo qui l'accompagne, "Portrait du psychanalyste en jeune reporter", où l'on vous voit en compagnie de Tintin m'a rappelé un article que j'avais écrit naguère — c'était en 1992 pour le volume préparatoire à la VII^e Rencontre Internationale du champ freudien à Caracas sur "Les stratégies du transfert". Cela s'appelait "Janus l'analyste aux deux visages", et je vous comparais irrévérencieusement à Tintin et Tournessol.

L'écriture, voilà ce qui m'a frappé : pourquoi cette plume, un peu plus qu'alerte, déchirante, exquise, n'écrit-elle pas plus, plus longtemps ? C'est la question d'*Encore*, allez-vous dire.

Réponse, me semble-t-il : parce que votre style est lié à votre vie. Vous écrivez d'un trait, dans le jaillissement d'un *Witz*, comme vous interprétez, sans vous laisser arrêter par le temps. Votre temps est celui de la psychanalyse elle-même, qui ne laisse pas au temps qui passe "le dur désir de durer", comme disait l'autre. Il ne s'agit pas de durer, mais d'agir. Croire aux vertus de la longue haleine, à la répétition qu'on réussirait à user à la fin, c'est l'IPA, c'est Pétain.

Et puis il y a cette remarque : "Qui n'engage pas son être mais seulement son talent, batifole". Elle m'est adressée. Est-ce un reproche ? Batifoler, ai-je lu, vient de l'ancien provençal *batifol*, "moulin à battre". Nous voilà avec les moulins en compagnie de Don Quichotte et de Sancho Panza, les parents espagnols de nos héros belges de la bande dessinée évoquée plus haut.

On prêtait autrefois à l'analyste le rôle d'*éditeur* dans sa fonction d'accueil du discours de l'autre. Quand il écrit sur un cas, sur le monde, animé par *son* discours analytique, il est évidemment éditorialiste : l'analyste est un journaliste au sens où, jour après jour, il se fait l'écho des dits de ses patients ; il est caricaturiste aussi quand il relève dans ceux-ci tel ou tel trait qu'il souligne. Vous êtes tout cela.

Alors, et le romantisme que vous épinglez, "l'illusion lyrique" chère à Malraux, ces accents inoubliables de l'accueil qu'il fit aux cendres de Jean Moulin ? Ce n'est pas très efficace sans doute. C'est un *batifol*. Il faudrait opposer à l'illusion lyrique *L'illusion comique* de Corneille et montrer comment le *Soumission* de Houellebecq est de ce côté là — tragique en son fond. Je vais essayer d'écrire quelque chose là-dessus.

Pour l'instant je termine en vous remerciant.

Bien à vous.

Ana Victoria Saldarriaga : **Une phrase de Lacan**

Depuis mercredi, je me rappelle souvent une phrase de Lacan à la fin de son article « Le stade du miroir » : « Ainsi se comprend cette inertie propre aux formations du *je* où l'on peut voir la définition la plus extensive de la névrose : comme la captation du sujet par la situation donne la formule la plus générale de la folie, de celle qui gît entre les murs des asiles, comme de celle qui assourdit la terre de son bruit et de sa fureur ». On pourrait ajouter : et qui frappe la terre de son bruit et de sa fureur.

Je ne suis pas française, mais je n'ai pas que deux mots pour la France : Merci toujours ! Ainsi, pour avoir construit des liens familiaux, d'amitié, d'étude et de recherche psychanalytique, j'ai aussi été touchée pour les événements des derniers jours. Mais je viens de Colombie. Et sans doute, ces faits ont réveillé des souvenirs d'attaques comme celles-ci là-bas. Bien entendu, c'est survenu à une autre échelle, pour d'autres prétextes, avec d'autres formes et à une autre fréquence. Mais, sûrement, c'est la même douleur, le même sentiment de stupéfaction et les mêmes questions que j'ai eus à l'occasion dans mon pays qui font que la phrase de Lacan me revienne avec insistance depuis mercredi. Je l'ai partagée avec mes collègues de la NEL en espagnol, mais je me suis dit que je voulais aussi la partager en français.

Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE 7 JOURS SUR 7 L'OPINION ÉCLAIRÉE

▪ comité de direction

présidente **eve miller-rose** eve.navarin@gmail.com

rédaction **catherine lazarus-matet** clazarusm@wanadoo.fr

conseiller **jacques-alain miller**

▪ rédaction

coordination **catherine lazarus-matet** clazarusm@wanadoo.fr

comité de lecture **pierre-gilles gueguen, catherine lazarus-matet, jacques-alain miller, eve miller-rose, eric zuliani**

édition **cécile favreau, luc garcia, bertrand lahutte**

▪ équipe

▪pour l'institut psychanalytique de l'enfant **daniel roy, judith miller**

▪pour babel

-Lacan Quotidien en argentine et sudamérique de langue espagnole **graciela brodsky**

-Lacan Quotidien au brésil **angelina harari**

-Lacan Quotidien en espagne **miquel bassols**

-pour Latigo, **Dalila Arpin et Raquel Cors**

-pour Caravanserail, **Fouzia Liget**

-pour Abrasivo, **Jorge Forbes et Jacques-Alain Miller**

diffusion **éric zuliani**

- designers [viktor&william francoizel vwfbz1@gmail.com](mailto:viktor&william.francoizel.vwfbz1@gmail.com)
- technique [mark francoizel & olivier ripoll](mailto:mark.francoizel&olivier.ripoll)
- médiateur [patachón valdès patachon.valdes@gmail.com](mailto:patachón.valdès.patachon.valdes@gmail.com)

▪ suivre Lacan Quotidien :

▪ ecf-messenger@yahoogroupes.fr ▫ liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf ▫ responsable : éric zuliani

▪ pipolnews@europsychoanalysis.eu ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse

▫ responsable : gil caroz

▪ amp-uqbar@elistas.net ▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse ▫ responsable : oscar ventura

▪ secretary@amp-nls.org ▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychoanalysis ▫ responsables : Florencia Shanahan et Anne Béraud

▪ EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br ▫ uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela AMP em sintonia com a escola brasileira de psicanálise ▫ moderator : patricia badari ▫ traduction lacan quotidien au brésil : maria do carmo dias batista

POUR ACCEDER AU SITE LACANQUOTIDIEN.FR [CLIQUEZ ICI.](#)

• *À l'attention des auteurs*

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail (catherine lazarus-matet clazarusm@wanadoo.fr) ou directement sur le site lacanquotidien.fr en cliquant sur "proposez un article",

Sous fichier Word ▫ Police : Calibri ▫ Taille des caractères : 12 ▫ Interligne : 1,15 ▫ Paragraphe : Justifié ▫ Notes : à la fin du texte, police 10 •

• *À l'attention des auteurs & éditeurs*

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris.